

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2019

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf D. LASSAIGNE et J-C. BENIGNAUD, excusés, a abordé les questions suivantes :

► **COLUMBARIUM** : au milieu du nouveau cimetière des Moulins va être installé un "jardin du souvenir" composé de :

- un columbarium composé de 6 cases pouvant accueillir chacune 2 urnes de cendres après incinération. Ces cases seront attribuées par concession, comme les tombes en pleine terre ou les caveaux, pour les familles qui en feront la demande en mairie, avec possibilité de gravure sur la porte de la case concédée ; après comparaison avec le tarif des tombes et prise en compte du coût de cet investissement pour la commune ainsi que des tarifs pratiqués dans les columbariums existants, le conseil municipal décide de fixer le tarif de concession d'une case à 450€ pour 30 ans. A l'issue de cette période, la concession pourra être renouvelée par la famille ou, si personne ne souhaite la renouveler, la case sera reprise par la commune qui en disposera pour de nouvelles concessions, après avoir changé la porte si elle comporte des gravures et vidé la case de son contenu.

- un emplacement est également prévu pour recevoir des cendres qui seront épandues de façon plus anonyme, sans achat préalable de concession, au pied d'un arbre qui sera planté cet automne.

► **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES** : après avoir pris connaissance et approuvé les dépenses supplémentaires à prévoir, une décision modificative du budget est adoptée pour permettre :

- les travaux supplémentaires pour la garderie/3e classe : plomberie, chauffage, doublage des murs, menuiserie, totalisant 8200 € de supplément.

- le socle du columbarium + 4 109€

- le remplacement de la signalisation à certains carrefours + 1150€

- une baisse de remboursement de TVA par l'Etat de 1973€

- un dépassement de reversement de caution à locataire sortant de 75€

dépenses équilibrés par les recettes supplémentaires suivantes :

- reversement des subventions sur fonds de concours voirie par la CCPU de 13785€

- supplément de versement sur enveloppe de solidarité : + 500€

- une baisse des crédits votés pour les travaux sur logements locatifs : - 2929€

Par ailleurs, le SIEL nous ayant communiqué le coût des extensions de réseaux électriques et télécoms liés à l'installation du relais téléphonie mobile d'Orange à Bonnabaud, la commune doit faire l'avance de ces sommes et les régler au SIEL qui gère ces travaux, avant d'en obtenir le remboursement intégral par Orange. La mise en place d'une gaine télécom est encore incertaine (Orange doit encore confirmer par écrit qu'il s'engage à régler cette partie des travaux) mais le conseil municipal inscrit déjà les crédits correspondants en dépense et en recette, soit 17 464€, pour ne pas retarder les travaux qui seront effectivement nécessaires pour ce relais à construire cet automne.

► **FETE PATRONALE** : le conseil municipal reconduit à l'identique le planning qui avait été établi l'an dernier pour la tenue de la buvette de la fête par les conseillers municipaux, le dimanche 4 août de 15H30 à 21H30.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- la nécessité de créer des réserves d'eau pour lutter contre les incendies est évoquée

- Damien DECARME expose son intention de quitter le conseil municipal du fait de son prochain déménagement à Riorges ; il évoque les réalisations auxquelles il a contribué activement (cantine, city-stade...) et pour lesquelles il reçoit les remerciements du conseil municipal.

- prochaine réunion : vendredi 27 septembre 2019.